



Collège Interarmées de **Défense**

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE



AFRIQUE DU SUD : QUELLES CHANCES APRES L'APARTHEID ?

**Capitaine de frégate Bernard RIOU
Division D - Groupe D6
Décembre 1997**

-
-
-
-
-

1- INTRODUCTION

Page 03

-
-

2- UNE HISTOIRE SEPARÉE

Page 03

2.1- Des origines coloniales à la fondation de l'ANC : les influences

03 bataves et britanniques

Page

2.2- L'indépendance et l'apartheid

Page 05

2.3- La fin de l'Etat blanc

Page 06

3- SOCIÉTÉ : DES INDICATEURS DE BASE MITIGÉS

Page 07

-

3.1- Les données démographiques : la mosaïque sud-africaine

Page 07

3.2- Un bilan social préoccupant : le RDP face aux problèmes de

l'urbanisation, du logement, de la santé et de l'éducation.

Page 08

3.2.1- Urbanisation et logement
Page 08

3.2.2- Education
Page 09

3.2.3- Santé
Page 10

3.2.4- Le programme de reconstruction et de développement (RDP)
Page 10

4- CONTRAINTES ET ESPERANCES ECONOMIQUES

Page 11

4.1- L'image d'un géant sur un continent en panne
Page 11

4.2- L'agriculture : le problème du partage des terres et une
sous-mécanisation consécutive à la politique de l'apartheid

13

Page

5- LE PAYSAGE POLITIQUE SUD AFRICAIN : LA NECESSAIRE COEXISTENCE

Page 14

5.1- L'échiquier politique issu des législatives de 1994
Page 14

5.2- La constitution interimaire : le pouvoir politique aux noirs et la
direction des affaires économiques aux blancs

15

Page

5.3- Les balbutiements d'un apprentissage de la diplomatie
internationale
Page 16

6- CONCLUSION

Page 17

BIBLIOGRAPHIE

19

Page

-

-

1- INTRODUCTION

Le 10 mai 1994, l'Afrique du Sud entre dans l'ère de la démocratie. Plus de trois siècles après l'installation des premiers colons européens sur son sol, le peuple noir, majoritaire, accède enfin à la citoyenneté. Pour la première fois, il détient les mêmes droits politiques que la classe blanche. Aussi spectaculaire que cette évolution ait pu paraître, elle n'a pourtant résolu en rien dans l'immédiat les problèmes majeurs de la nation sud-africaine. Certes l'apartheid politique est mort, mais qu'en est-il réellement de l'apartheid social? Après les vingt ans d'embargo économique que lui a imposé la communauté internationale le pays doit maintenant trouver les ressources nécessaires pour relever les nombreux défis à venir.

Eviter l'éclatement du pays et l'embrasement entre ethnies, construire une nation multiraciale où coexistent les ennemis d'hier, fortifier les bases de la démocratie naissante, restructurer les institutions de l'Etat, bâtir une politique sociale sur les ruines de l'ancien régime et relancer une économie fragilisée par l'isolement constituent les nombreux chantiers que le nouveau pouvoir entreprend avec prudence et sagesse.

En marge de ces grands travaux, qu'il conduit avec un pragmatisme remarquable, l'Etat sud-africain doit répondre aux attentes des classes populaires les plus défavorisées. Sous la pression de son électorat l'ANC pourra-t-il échapper longtemps au débat de la remise en question de la confiscation des terres par la minorité blanche? A la fois pouvoir en place et parti politique majoritaire omnipotent, l'ambivalence de l'ANC constitue peut-être pour l'avenir un agent de discorde. Enfin, le pays se prépare à la délicate succession politique du président Nelson Mandela.

Au travers de ces nombreuses interrogations et échéances, il s'agit d'évaluer si l'exception sud-africaine augure de véritables chances de succès et permet de

pronostiquer l'émergence prochaine d'une puissance régionale sur un continent où démocratie et stabilité politique ne constituent pas encore la norme.

2- UNE HISTOIRE SEPARÉE

Il est difficile de comprendre l'importance des enjeux actuels pour la nouvelle Afrique du Sud, sans en avoir retracé succinctement l'histoire? Malgré la politique de réconciliation voulue par le nouveau pouvoir, le passif engendré entre les nombreuses communautés, et particulièrement entre les blancs et les noirs, conditionne fortement les évolutions à venir.

2.1- Des origines coloniales à la fondation de l'ANC : les influences bataves et britanniques

Désigné à tort comme " le pays de l'homme blanc ", l'Afrique du Sud est avant tout " le pays de l'homme noir ". Les premiers habitants de ce qui deviendra la ville du Cap sont des pâtres de la tribu Khoikhoi et des chasseurs de la tribu San que les futurs colons vont désigner sous les noms respectifs de " Hottentots " et de " Bojesmans " (ou Bochimans).

Le navigateur Bartholomé Dias double le premier la pointe de l'Afrique australe en 1488. A cause des vents violents qui y soufflent, les portugais délaisseront le Cap, lui préférant des escales sur la côte orientale de l'Afrique. A la fin du XVIème siècle, les Provinces-Unies, libérées du joug espagnol, se lancent dans une fantastique expansion coloniale vers l'Asie. La Compagnie des Indes Orientales (en néerlandais VOC) détient le quasi-monopole du négoce à l'est de la pointe de l'Afrique australe et cherche un point d'appui commercial entre l'Europe et l'Asie. Ce sera le Cap dont Jan Van Riebeck prend possession en 1652. En 1657, la compagnie l'autorise à concéder des terres à quelques employés qui reçoivent le titre de " Burghers " (citoyens libres). La cohabitation jusque-là paisible avec les Khoikhoi entre alors dans une logique de colonisation qui va désormais marquer l'histoire de cette région. Les Khoikhoi sont spoliés de leurs terres, contraints à l'esclavage ou repoussés vers des régions moins hospitalières. Les nouveaux esclaves se révélant de piètres paysans, le gouverneur importe la main d'oeuvre de contrées aussi diverses que Java, l'Angola, le Golfe de Guinée ou Madagascar. A partir de 1680, sous l'impulsion du nouveau gouverneur Simon Van der Stel, le Cap devient une colonie de peuplement que rallient d'anciens soldats bataves démobilisés à leur retour des Indes, d'anciens fonctionnaires de la VOC ou des émigrants européens, dont des huguenots français exilés après la révocation de l'Edit de Nantes. Le nombre insuffisant de femmes européennes favorise le métissage avec les femmes Khoikhoi. Ainsi apparaît une nouvelle composante de la société sud-africaine : les " métis du Cap ". Le commissaire général de la Compagnie des Indes Orientales va

rapidement interdire ces unions mixtes. En 1685 sont donc posées les bases d'un développement séparé des races. Il n'y a que 1780 blancs dans la colonie du Cap en 1707.

Au début du XVIII^{ème} siècle, les " Burghers " s'accommodent de moins en moins des règlements édictés par la VOC. Ils se sentent désormais africains et les descendants des premiers colons, fermiers comme leurs pères, ont entrepris d'étendre leurs possessions vers l'intérieur du continent. On les appelle les " Trekboers ". Véritables nomades, en lutte permanente contre les Khoikhoi et les San qu'ils repoussent sans cesse vers le nord et l'est, ils parlent l'afrikaans, mélange de hollandais, de créole portugais et de khoikhoi. Ils ne reconnaissent plus les Provinces-Unies comme leur mère patrie, pratiquent un calvinisme austère et se considèrent comme un peuple élu chargé d'une mission divine. En 1779 l'avancée des " Trekboers " atteint au nord le Namaqualand et à l'est la Great Fish River. Ils affrontent les tribus Xhosas, comme eux agriculteurs et pâtres. Devant l'incapacité de la VOC à régler le conflit, les colons proclament la République des Citoyens Libres (" Vrijburghers "). Dès lors l'Angleterre profite de la crise que traverse la république batave pour placer la colonie du Cap sous sa protection. A partir de 1820, plus de 5000 britanniques s'y installent.

De 1816 à 1828, le roi zoulou Shaka réorganise militairement son peuple et mène un vaste mouvement de conquête sans avoir affronté directement les colons blancs. Son souvenir va inspirer plus tard le mouvement Inkatha.

Contemporaine de l'abolition de l'esclavage par l'Empire Britannique, débute la colonisation de l'intérieur du territoire vers l'Est et le Nord par les Afrikaners qui fuient la tutelle anglaise. A Blood River, Prétorius écrase les zoulous et renforce le mythe messianique Afrikaner. Ce mouvement qui concerne 12000 personnes, soit le quart de la population du Cap, prend le nom de "Grand Trek ". Il aboutit à la proclamation de la république Boer du Natal, rapidement annexée par la Grande-Bretagne, qui reconnaît pourtant l'autonomie des provinces de l'Orange et du Transvaal en 1852 et 1854. Parallèlement, les premières constitutions voient le jour. Celle de la colonie du Cap se veut indifférente de la race contrairement à celles du Transvaal et de l'Etat Libre d'Orange. En 1865, le Natal retire le droit de vote aux noirs.

En 1860, une main d'oeuvre indienne nombreuse est importée dans le Natal pour la culture de la canne à sucre, augmentant encore la diversité ethnique. Elle devient majoritaire dans cette province au début du XX^{ème} siècle. En 1864 est créée la république de Transvaal.

1867 marque un tournant remarquable. Dans le Transvaal et l'Orange sont découverts les premiers diamants et de l'or. D'une économie de subsistance, ces colonies basculent dans une économie d'échanges. Il s'en suit une immigration importante de blancs non afrikaners, les " uitlanders ", qui seront plus d'un million vers 1900. Une main d'oeuvre chinoise est importée dans les zones minières. En 1877, la Grande-Bretagne annexe le Transvaal. En marge de ces événements, le chef zoulou Tchetiwayo est battu par les britanniques à Ulundi en juillet 1879 après leur avoir infligé une cinglante défaite six mois plus tôt à Isandhlwana.

Faisant suite aux ingérences britanniques dans les républiques afrikaners, la première guerre anglo-boer éclate. Elle voit la victoire des boers. Le Transvaal recouvre son autonomie et poursuit son expansion vers le Nord et le Nord-Ouest. L'Empire britannique tente de la freiner en proclamant le protectorat du Zambèze, en occupant la Rhodésie et en annexant le Zululand et le Tongaland. En 1896, Johannesburg est fondée suite à la découverte d'or dans le Witwatersrand.

Entre 1899 et 1902, une nouvelle guerre oppose anglais et boers. Ces derniers capitulent à Vereeniging. En 1909, la Grande-Bretagne accorde à l'Union sud-africaine le statut de dominion britannique (Provinces du Cap, du Natal, du Transvaal et d'Orange). Les langues officielles sont l'anglais et le hollandais. Hormis la province du Cap, les non-blancs n'ont aucun droit électoral. En 1912, sont fondés le National Party (NP) et l'African National Congress (ANC).

2.2- L'indépendance et l'apartheid

Dès 1913, le " Native Land Act " interdit aux noirs l'accès à la propriété hors de réserves qui leurs sont attribuées et qui ne représentent que 7,3% du territoire sud-africain. L'extension à 12,7% du territoire de ces réserves en 1936 ne modifie en rien ce principe d'exclusion. L'Afrique du Sud participe à la première guerre mondiale aux côtés des anglais et prend possession du sud-ouest africain, la future Namibie, allemand depuis 1884. Le " Reservation of Separate Amenities Act " légalise la ségrégation des lieux publics en 1916. En 1918, la société secrète " Afrikaner Broederbond " (la Ligue des Frères) est créée, puis en 1921 le Parti Communiste Sud-Africain (SACP) essentiellement composé de blancs affiliés aux syndicats de mineurs. D'ailleurs, en 1922, des grèves violentes de mineurs blancs du Witwatersrand (Johannesburg) s'opposent à l'accès de la main d'oeuvre noire dans ce secteur. En 1923, le " Native Urban Areas Act " impose aux noirs d'habiter dans des quartiers réservés, les " locations ", la résidence en ville étant réservé aux blancs.

En 1939, après une crise politique grave, l'Afrique du Sud entre en guerre aux côtés des britanniques malgré une forte opposition pro-nazie de certains afrikaners qu'il faudra emprisonner (Ossewa-Brandwag).

En 1948, le National Party de Daniel F. Malan remporte les législatives. Sur fond de guerre froide et de guerres de décolonisation, c'est le début véritable de l'Apartheid institutionnalisé et systématisé. En 1950, le " Population Register Act " définit les appartenances raciales, le " Group Areas Act " délimite les zones de résidences autorisées, l'" Immorality Act " complète les lois de 1927 interdisant les relations sexuelles entre races et le " Suppression of Communism Act " interdit le SACP ainsi que tous les mouvements anti-apartheid. Enfin en 1953, le " Bantu Education Act " institue un enseignement scolaire séparé pour les noirs. En réaction à ces mesures, un Congrès du Peuple composé d'environ 3000 représentants de l'ANC, du Congrès Indien, du Congrès des Démocrates (blancs), de l'Organisation du Peuple Métis et du syndicat South African of Trade Unions (SACTU) adopte en juin 1955 la Charte de la Liberté. La police arrête alors pour haute trahison 156 militants

qui seront jugés en 1956. Parmi ceux-ci on compte Albert Luthuli, Walter Sizulu, Oliver Tambo, Yasoof Dadoo et surtout Nelson Mandela, tous issus de la Youth League, les jeunes rebelles de l'ANC. Tous les inculpés seront acquittés en 1961, sans que le caractère communiste de la Charte de la Liberté ait pu être démontré.

En 1958, Hendrick Verwoerd devient premier ministre. Avec lui l'ultime étape de développement séparé des races va s'accomplir. Par la promulgation en 1959 du " Promotion of Bantu Self Government Act ", sont créés les bantoustans, véritables réserves promises à l'indépendance. Le projet de construction d'une république afrikaner indépendante se concrétise. Des dissidents extrémistes, hostiles au caractère multiracial de l'ANC, créent le Pan Africanist Congress (PAC).

En 1960, suite à un référendum, l'Afrique du Sud devient une république indépendante qui s'empresse de quitter le Commonwealth en 1961. Mais dès 1960 la situation s'aggrave à l'intérieur du pays. 67 personnes manifestant contre les " passes ", véritables passeports intérieurs contingentant la circulation des noirs, sont tuées par la police. Les leaders de l'opposition sont arrêtés, l'ANC et le PAC sont interdits. Le procès de Rivonia en 1964 condamne Ahmed Kathrada, Walter Sizulu et Nelson Mandela à la prison à perpétuité. En réaction sont créés l'" Umkhonto We Sizwe ", branche armée de l'ANC puis le " Poqo ", organisation militaire du PAC. Verwoerd assassiné par un afrikaner fanatique en 1966, Vorster le remplace. Le Lesotho, le Botswana et le Swaziland, protectorats britanniques accèdent à l'indépendance entre 1966 et 1968. Le Parti National Purifié, d'extrême droite, voit le jour en 1969. En 1970, le " Bantu Homelands Citizenship Act " prive les noirs de la citoyenneté sud-africaine. En 1975 voit le jour l'" Inkatha Ye Sizwe ", mouvement politique armé zoulou qui donnera naissance à l'" Inkatha Freedom Party " en 1990.

1976 marque le début des émeutes sanglantes de Soweto suite à la décision du gouvernement d'imposer l'afrikaans comme langue officielle. A partir de cette année, les bantoustans du Transkei, du Bophuthatswana, du Ciskei et du Venda accèdent à l'" indépendance ". En 1977 Stephen Biko, leader du mouvement de la Conscience Noire, est assassiné par la police. L'Azanian People Organization (AZAPO), mouvement radical de libération de la Conscience Noire est créé en réaction. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies décide un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

2.3- La fin de l'Etat blanc

A partir de 1980 et l'indépendance du Zimbabwe (Ex Rhodésie), l'Afrique du Sud est de plus en plus isolée. L'ANC frappe symboliquement l'usine de liquéfaction de charbon Sasol à partir de ses bases étrangères. L'armée sud-africaine intervient alors en Angola. Mais depuis 1978, Pieter Botha, nouveau premier ministre, donne la priorité au développement économique du pays et associe les indiens et les métis dans une nouvelle constitution qui oublie encore délibérément les noirs (1983). Les mouvements anti-apartheid se fédèrent en Front Démocratique Uni (UDF). En 1984, après plusieurs années d'interventions dans les conflits internes du Mozambique et

de l'Angola successifs à la décolonisation et l'indépendance de ces pays, l'Afrique du Sud signe les accords de Nkomati et de Lusaka, pactes de non-agression et de coopération économique qui ont pour but véritable d'affaiblir l'ANC. Ils n'auront aucun effet. En 1988 enfin, la Namibie accède à l'indépendance après les Accords de New-York (Afrique du Sud, Angola et Cuba).

A partir de 1983, les townships deviennent ingouvernables et boycottent totalement l'administration centrale. La violence se généralise rapidement. Les grandes puissances adoptent des sanctions commerciales et les Etats-Unis désinvestissent en Afrique du Sud. Le Congress of South African Trade Unions (COSATU), fort de 600.000 adhérents de 30 syndicats différents est créé en 1986. Sous les effets de la pression internationale et des mouvements anti-apartheid, le premier ministre BOTHA démissionne en 1989. Lui succède Frederik De Klerk qui va amorcer la normalisation de la vie politique et la libération des prisonniers politiques. Le 11 février 1990, Mandela sort de prison, après 27 ans d'emprisonnement. Par les accords de Groote Schuur, le 2 mai 1990, l'ANC et le NP conviennent d'entamer des négociations. Le 7 juin 1990, l'état d'urgence en vigueur depuis 1986 est levé. L'ANC renonce alors à la lutte armée.

En 1991, l'apartheid est officiellement aboli ainsi que les principaux textes qui le régissent. Les Etats-Unis lèvent progressivement les sanctions économiques, suivis en février 1992 par l'Union Européenne. La Convention pour une Afrique du Sud Démocratique (CODESA) regroupant 19 organisations politiques et sociales s'ouvre en décembre 1991. En mars 1992, les blancs mandatent De Klerk par référendum pour poursuivre les négociations. Celles-ci sont suspendues fin juin 1992 suite à l'impossibilité de trouver un accord sur les modalités de vote des futures chambres parlementaires et au massacre de 39 personnes par les zoulous de l'Inkatha de Buthelezi à Boipatong. Mandela revient à la table des négociations après la dissolution de certaines unités de sécurité et l'interdiction du port d'armes traditionnelles zouloues par l'Inkatha. Abandonnant l'idée d'une assemblée constituante qui aurait eu pour rôle la révision complète des institutions et structures de l'Etat, Mandela accepte une progression par étapes, mesurant l'apport indispensable des blancs à l'économie et la direction du pays. Les élections législatives du 27 avril 1994 qui vont porter Mandela et l'ANC au pouvoir marquent le départ d'une constitution provisoire pour une durée de cinq ans, entièrement négociée et souvent imposée par l'ancien pouvoir blanc. L'échéance de 1999 approchant, il s'agit donc d'établir l'état des lieux d'un pays qui remettra son destin en jeu dans moins de deux ans.

3- SOCIETE : DES INDICATEURS DE BASE CONTRASTES

-

3.1- Les données démographiques de la mosaïque sud-africaine

La population totale dénombrée d'Afrique du Sud est d'environ 41 millions d'habitants (données de 1993),dont 75% de noirs (31 millions),14% de blancs (5,5 millions),8% de métis (3,5 millions) et 3% d'asiatiques essentiellement indiens (1 million).Le taux de croissance démographique est important,de l'ordre de 2,04% en 1994,ce qui atténue les résultats encourageants de reprise de la croissance.La part de la population blanche est en constante diminution depuis le début du siècle (21,6% en 1904 pour 13% prévus en l'an 2000) et explique en grande partie les fondements de la politique passée d'apartheid.Les taux de croissance respectifs sont en effet de 2,1% pour les noirs,1,9% pour les asiatiques et les métis.Seulement de 0,8% pour les blancs,il accredit leur sentiment d'isolement.Il aurait pu susciter à terme un renouveau du mythe du camp retranché (" Laager ") si la politique de réconciliation souhaitée par les deux parties était venue à échouer.Mais la fin politique pitoyable du leader extrémiste Eugène Terreblanche semble écarter définitivement l'éventualité d'une telle issue.

La population noire se répartit en 4 ethnies majeures qui appartiennent toutes à la grande famille linguistique Bantou.Les Nguni d'abord,subdivisés en chefferies Zoulou et Xhosa,largement majoritaires,mais aussi en chefferies Swasi,Pondo, Tambu et Ndebele;les Sotho-Tswana encore,eux-mêmes subdivisés en chefferies Tswana,Sotho du Nord et Sotho du Sud;les Shanga-Tsonga ensuite et enfin les Venda constituent autant d'entités tribales variées.Par leur répartition géographique sur le territoire,elles justifient,aux yeux du pouvoir afrikaner,la création de bantoustans à l'époque de l'apartheid.Les indiens,commerçants, avocats comme Gandhi le fut dans ce pays,médecins,entrepreneurs ou industriels,mais aussi maraîchers, planteurs de canne ou ouvriers spécialisés constituent une forme de bourgeoisie et de classe moyennes.La population blanche est composée des descendants des pionniers du XVII^{ème} siècle,dont 20% des familles de huguenots, mais aussi d'anciens fonctionnaires de la VOC et de colons allemands, britanniques ou portugais venus des pays limitrophes au moment de leur indépendance.Il reste peu de représentants des premiers habitants indigènes que représentaient les San et les Khoi-Khoi : ils se sont fondus par métissage dans les autres composantes de la société et ont donné naissance,en particulier,à une communauté de Métis du Cap (" Cape coloured ").Mais la majorité d'entre eux a succombé aux épidémies coloniales,dont la variole.

L'immigration clandestine, contenue jusqu'en 1993 s'est fortement intensifiée à l'issue du succès de l'ANC en avril 1994.L'Afrique du Sud représente,le plus souvent à tort,un nouvel Eldorado pour les populations des Etats limitrophes d'Afrique australe.On évalue aujourd'hui les résidents noirs illégaux à 8,5 millions et 3 millions s'y seraient installés au cours de la seule année 1994.Cette immigration illégale complique encore la résolution des nombreux problèmes sociaux, économiques et politiques auxquels le nouveau pouvoir doit faire face.

Les données démographiques constituent a priori un handicap majeur pour l'Afrique du Sud qui doit s'attendre au repli social d'une population blanche en régression constante et aux attentes impatientes d'une population noire en forte croissance aggravée par une immigration anarchique.A contrario,ce pays tire une très grande prospérité de la diversité ethnique et culturelle de sa

population. Aujourd'hui, et malgré les difficultés sociales majeures qui restent encore à surmonter, l'Afrique du Sud est devenue une nation riche de ses différences qui sont autant d'atouts pour s'imposer sur la scène internationale.

3.2- Un bilan social préoccupant : le RDP face aux problèmes de l'urbanisation, du logement, de la santé et de l'éducation.

3.2.1- Urbanisation et logement

L'apartheid avait érigé en dogme le développement séparé des races, dont les bantoustans et les " townships " représentèrent de flagrants corollaires. Les bantoustans, enclaves territoriales réservées aux différentes ethnies et dotées d'une administration autonome fantôme, voués à devenir des Etats indépendants, refoulaient ainsi la population noire hors des agglomérations blanches et lui interdisaient la citoyenneté sud-africaine. Bien que non reconnus par l'ONU et l'OUA, le Bophuthatswana, le Ciskei, le Transkei et le Venda accédèrent à l'indépendance. Les 6 autres Etats autonomes auraient dû suivre cette voie. Légalement abolis par le nouveau pouvoir et réintégrés au territoire national, ils n'ont jamais bénéficié de ressources suffisantes pour conduire de véritables politiques sociales. Pratiquement pourtant, les bantoustans ne permettaient pas aux employeurs de disposer rapidement et aisément de la main d'œuvre noire parce qu'ils n'étaient pas situés à proximité des zones industrielles.

Contigues aux zones urbaines blanches s'érigèrent donc des " townships ", banlieues et cités-dortoirs misérables réservées aux ouvriers noirs et constituées de ces trop célèbres petites constructions légères, le plus souvent identiques, appelées " boîtes d'allumettes " (" matchboxes "). Ces " agglomérations " se caractérisent toujours aujourd'hui par une forte surpopulation, par l'insuffisance criante des infrastructures sociales, notamment sanitaires et éducatives, et par une pénurie croissante des logements consécutive d'une part à l'immigration clandestine, d'autre part à la réintégration des bantoustans au territoire national. Cette dernière a en effet provoqué d'importants mouvements internes de populations. Il manquerait en Afrique du Sud selon les estimations de 1,1 à 3,4 millions de logements. De véritables camps de " squatters " (estimés aujourd'hui à 7 millions de personnes) se sont donc développés aux abords des " townships ". La coexistence difficile entre ces différentes populations perdure. L'insécurité et la criminalité y demeurent importantes. Aux affrontements politiques et ethniques du temps de l'apartheid succèdent meurtres, crimes et délits de toutes sortes. Ces quartiers sont devenus de véritables zones de non-droit. Cette violence se propage insidieusement vers l'habitat de la classe blanche où les populations noires sont désormais légalement autorisées à séjourner. Les problèmes du logement et des infrastructures sociales en Afrique du Sud, pays urbanisé à plus de 50%, restent donc l'une des préoccupations majeures de l'Etat. L'attribution gratuite aux populations noires des logements qu'ils occupaient dans les anciens ghettos ne résout en rien ces difficultés. Pourtant, même si la

violence que l'on rencontre dans ce pays présente un caractère exceptionnel, elle ne demeure dans l'immédiat que la manifestation d'un dénuement extrême et d'une exclusion sociale qui se prolonge au-delà de l'abolition de l'apartheid, aggravée de surcroît par la croissance démographique décrite précédemment. Elle ne correspond pas, en effet, à la manifestation de quelques velléités politiques que ce soit. L'éclatement de ce qu'il convient désormais d'appeler la nation sud-africaine semble donc peu probable. Le nouveau pouvoir aura cependant la lourde tâche de réduire la violence pour restaurer, entre autres choses, la confiance totale des investisseurs étrangers. Les réponses possibles résident dans l'application d'un programme social majeur dont le coût semble toutefois disproportionné avec les ressources publiques actuelles.

3.2.2- Education

La situation de l'Afrique du Sud dans les domaines de l'éducation et de la santé demeure encore préoccupante même s'il existe certains points de satisfaction indéniables. Refermer les plaies héritées du système politique précédent prendra du temps. Un quart des enfants noirs en âge de l'être ne sont pas scolarisés. Cela paraît énorme pour les occidentaux que nous sommes, mais c'est une véritable réussite si l'on ramène ce constat au niveau du continent africain. Si jusqu'en 1990, les budgets alloués à l'enseignement étaient de onze fois plus élevés pour les enfants blancs, en 1994 l'écart reste encore de un pour quatre et l'inégalité persiste malgré les efforts consentis. 70% des étudiants de race blanche finissent leur cycle d'études secondaires contre 11% pour ceux de race noire. Les carences d'un système éducatif encore récent laissent la porte ouverte aux croyances et coutumes tribales lesquelles font parfois, comme dans le cas des zoulous, l'apologie de la violence au nom d'une tradition récupérée. L'instabilité sécuritaire chronique dont souffre encore le pays trouve pour partie ses origines dans les défaillances persistantes d'un système pédagogique qui réclamera de la patience pour que soit remodelée la société. Néanmoins, l'espoir existe de voir les différences se niveler dans le système éducatif sud-africain. L'appareil scolaire se montre capable de fournir des cadres et des fonctionnaires noirs mais aussi des diplômés d'universités ou des médecins. Le souci majeur immédiat reste donc d'augmenter l'échelle de cette réussite à l'ensemble du pays. Dans le domaine sanitaire, dont nous allons faire maintenant l'état des lieux, la problématique y ressemble par certains points.

3.2.3- Santé

Pour beaucoup, le professeur Barnard, premier chirurgien à réaliser la greffe d'un cœur humain, reste le symbole d'une médecine et d'un système de santé sud-

africains performants. Cette image flatteuse ne saurait occulter certaines déficiences, conséquences des inégalités sociales et d'un sous-développement culturel endémique général de la société noire. Les carences persistantes du système éducatif décrites précédemment aggravent encore ce constat. Pourtant, depuis l'arrivée de l'ANC au pouvoir, la facilité d'accès aux soins médicaux de base et la gratuité des traitements pour les femmes enceintes et les enfants ont été instaurées. Elles n'arrivent cependant pas à juguler les terribles fléaux dont souffre la population, noire pour l'essentiel. Le taux de mortalité infantile reste très élevé (52,8 ‰ pour la population noire contre 7,7 ‰ pour la population blanche). D'une manière générale, le contrôle des naissances déclenche encore un sentiment de suspicion dans la population noire qui y a vu jusqu'à présent la volonté politique des blancs de limiter son pouvoir. Toute idée de planning familial semble donc vouée à l'échec dans l'immédiat, ce qui explique la forte croissance démographique décrite plus haut. Par ailleurs, la composante noire de la société sud-africaine demeure très dépendante d'une médecine traditionnelle, encore prépondérante et favorisée par la scolarisation insuffisante de cette frange de la société. Les entités tribales restent très influencées par un mode original de religion où se mêlent croyances populaires, sorcellerie et confession chrétienne. 80% de la population noire fait encore appel au " sangoma ", le guérisseur traditionnel dans l'espace culturel bantou.

Les conséquences en sont inquiétantes. Pour ne s'intéresser qu'au SIDA, il convient de souligner que l'Afrique du Sud compterait aujourd'hui 3 millions de séropositifs et qu'elle ne diffère en rien des autres pays d'Afrique en ce domaine, malgré le développement économique et social relatif. On estime à 200.000 le nombre de personnes infectées chaque année. Pour apporter une réponse à l'équation difficilement soluble de la santé, de l'éducation, de l'urbanisation et du logement, le gouvernement de l'ANC s'est doté d'un programme majeur, le RDP.

3.2.4- Le programme de reconstruction et de développement (RDP)

Pour résoudre les difficultés sociales multiples et fortement imbriquées qui ont été précédemment évoquées, l'ANC, depuis son arrivée au pouvoir, a lancé un vaste plan baptisé " Reconstruction and Development Program " dont on prévoit qu'il exigera une trentaine de milliards de dollars sur dix ans. Ayant définitivement abandonné l'idée d'une révolution permanente d'inspiration léniniste que ses influences marxistes lui suggéraient, l'ANC au pouvoir joue désormais plus volontiers la carte de la communauté internationale, de l'orthodoxie financière et de l'ordre dans la rue. Si cette attitude démontre la maturité acquise par les dirigeants, elle n'empêche pas les mouvements d'impatience de plus en plus nombreux de se manifester. Il n'existe aucune certitude de pouvoir les maîtriser pour l'avenir. Il manquerait en Afrique du Sud, selon des sources plus ou moins optimistes, entre 1,1 et 3,4 millions de logements. Chaque année ce déficit augmente d'environ 200.000 unités. Paradoxe de l'histoire, le boycott des loyers et charges locatives, utilisé comme arme politique par l'ANC à compter de 1983, a privé les municipalités noires de 1,15 milliard de rands de revenus (1 rand = 1,90 FF) aggravant encore les conditions de vie actuelles de la population noire. Au grand dam des principaux syndicats

(COSATU) et des associations communautaires (les " civics " représentées au niveau national par la SANCO-South African National Civic Organisation),le gouvernement a finalement cédé aux pressions du milieu des affaires,majoritairement blanc.Il modifie le 21 septembre 1994 le protocole initial du RDP,le vidant de sa substance étatique keynésienne pour lui donner une orientation libérale axée sur les privatisations d'une partie substantielle du secteur public.Selon certains députés désabusés, pourtant élus sous l'étiquette de l'ANC,le RDP est devenu un exercice de " Rhétorique ,de Délais et de Promesses ".C'est dire le fossé qui se creuse de manière lancinante entre le pouvoir en place et les bases qui lui ont assuré son succès.La question primordiale pour la société sud-africaine reste de savoir si la population noire ne sera pas tentée de prendre par la force ce que l'ANC lui a promis et ne semble pas en mesure de lui donner dans l'immédiat.La population blanche n'exclut pas cette éventualité et s'y prépare dans ce pays qui détient le triste record mondial de criminalité.Malgré l'avènement de la démocratie et d'une égalité de principe entre les multiples races qui la compose,la société sud-africaine, totalement déstructurée laisse la porte ouverte aux mouvements les plus funestes.Pourtant ces réactions conservent une tournure délibérément sociale et ne remettent en aucun cas l'ordre politique démocratique établi qui semble devoir se consolider dans l'avenir.Les influences des facteurs économiques dans le domaine social seront en ce sens prépondérantes.

4- CONTRAINTES ET ESPERANCES ECONOMIQUES

4.1- L'image d'un géant sur un continent en panne

Sur le continent africain, parmi les nombreux pays vivant sous le seuil de pauvreté,l'Afrique du Sud donne l'image d'un géant économique.On aurait trop facilement tendance à le ranger dans le club des pays riches et à comparer sa situation économique à celle des pays occidentaux.Mais l'image est trompeuse et l'illusion ne résiste pas à une analyse objective et froide des données.

La réussite sud-africaine sur son continent paraît en effet démesurée,si l'on compare ses 118 milliards de dollars de PIB pour 41 millions d'habitants avec celui de ses états voisins les plus proches (Namibie,2,6 milliards de dollars pour 1,5 millions d'habitants;Botswana,3,6 milliards de dollars pour 1,3 million d'habitants; Zimbabwe,5,8 milliards de dollars pour 10,7 millions d'habitants;Mozambique,1,4 milliards de dollars pour 16,1 millions d'habitants...).Le PNB du pays,quant à lui, représente trois fois celui du Nigéria ,autre géant africain (95 millions d'habitants) et quinze fois celui du Zimbabwe.Sur le continent africain,cet Etat est un colosse.Ne participant qu'à 4% de la superficie et 6% de la population du continent,il concourt pourtant à 30% du PNB de l'Afrique,40% de sa production industrielle,45% de sa production minière et 80% de sa production sidérurgique.Dans le domaine des services,l'Afrique du Sud concourt pour 50% à la production électrique du continent,pour 42% au réseau téléphonique,46% au parc automobile et 30% au

réseau ferré africain. Aussi impressionnants que ces chiffres paraissent, il faut les tempérer de l'apport réel de l'économie africaine à l'économie mondiale et du taux de développement moyen d'un continent majoritairement sinistré. Il convient en effet se souvenir que le continent africain ne participe encore que pour 1% à l'ensemble des échanges commerciaux et que l'apport sud-africain à l'économie du globe doit donc en être relativisé.

Si l'on ramène la comparaison précédente à des critères plus sévères, on s'aperçoit que le PNB de l'Afrique du Sud (de l'ordre de 130 milliards de dollars) n'est que le tiers de celui des Pays-Bas (15,2 millions d'habitants) ou le cinquantième de celui des Etats-Unis (259 millions d'habitants). Si on les rapporte à la population du pays, on constate que l'Afrique du Sud se place au bas de l'échelle des pays en voie de développement à revenus moyens. Elle ressemble plus à un état comme le Brésil à forte dispersité salariale qu'aux nouveaux " dragons asiatiques ".

L'Afrique du Sud est un pays riche en minéraux, semi-industrialisé, ouvert au commerce extérieur mais encore affligé de disparités raciales élevées en matière de distribution des bénéfices de la croissance. Les ressources minérales, souvent situées en terrain difficile, ne sont pas toujours de bonne qualité. L'extraction en est donc coûteuse. La part du secteur primaire, essentiellement minier, dans l'économie nationale est en constante régression (20% dans la dernière décennie pour 45% au début du siècle). La part industrielle est en augmentation permanente (30 % en 1991), celle des services stagne à une valeur toutefois acceptable (35 %) et celle de l'administration a sensiblement augmenté jusqu'à 15% depuis la démocratisation. L'Afrique du Sud semble donc sur la bonne voie du point de vue du développement économique.

Après avoir traversé une phase d'adaptation structurelle l'économie sud-africaine se redresse progressivement. Consécutives à l'exclusion passée du pays des instances internationales, l'exode des capitaux étrangers semble endiguée et la tendance s'inverse progressivement. Les Etats-Unis réservent désormais leurs investissements aux deux géants africains que représentent le Nigéria (52 %) et l'Afrique du Sud (48 %). La rigueur budgétaire adoptée contre toute attente par le nouveau pouvoir semble à même de rassurer le Fond Monétaire International, lequel apportera un soutien utile à cet Etat qui vient récemment de réintégrer ses structures. Ce retour à la compétition commerciale ouvre des perspectives concurrentielles élargies tant dans les domaines de l'importation que ceux de l'exportation. Enfin, une adéquation plus réaliste des salaires et des taux d'intérêts aux capacités relatives en capitaux et en main d'oeuvre, doublée d'une volonté de réduction des inégalités salariales entre les races devrait compléter l'arsenal à déployer pour résoudre la difficile équation de l'établissement d'une économie forte et ouverte sur le monde.

Cette ouverture trouverait partiellement sa résolution dans l'instauration d'un véritable marché commun de l'Afrique australe où prévaudrait un axe reliant Prétoria à Lagos et qui concernerait les Etats régionaux limitrophes. Le South African Customs Union (SACU) préfigure probablement ce futur espace commercial. Les échanges de l'Afrique du Sud avec ses partenaires du SACU (Botswana, Lésoto, Swaziland et Namibie) représentent le double de ceux que réalise ce pays avec le reste du continent, même s'il existe un déséquilibre important en faveur du géant

austral. Il faut rapidement relativiser l'ampleur de ces échanges (environ 7%) par rapport à ceux que réalisent l'Afrique du Sud avec ses principaux partenaires occidentaux (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon et France). Les autres partenaires continentaux de l'Afrique du Sud étaient jusqu'à présent, d'une manière générale, les états de l'Afrique australe qui appartiennent à la Southern Africa Development Coordination Conférence (SADCC). Désormais le pays s'ouvre à l'ensemble du continent et les échanges commerciaux ont presque doublé en l'espace de sept ans. L'Afrique du Sud détient donc désormais d'importants atouts pour assurer sa position de géant économique sur le continent et pourrait à terme servir de tête de pont aux pays industrialisés pour fortifier les échanges économiques insuffisants qu'ils entretiennent avec l'Afrique.

Cependant, les contraintes budgétaires et financières et celles qui tiennent à l'effort de réduction des inégalités sociales agiront en sens inverse. Elles devront trouver un juste équilibre que la majorité noire impatiente risque d'accepter avec de nombreuses réserves. La stabilité politique et économique de l'Etat sud-africain restera pourtant à ce prix dans l'immédiat.

En effet, il ne faut occulter en rien les données relatives à l'emploi et au chômage qui demeurent préoccupantes. En 1995, la population active totale représente environ 13 millions de personnes, dont 8 millions sont employés dans le secteur formel. En 1960, l'économie absorbait 97% de la population arrivant sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui, cette proportion est tombée à 7%. Le Bureau International estime qu'en 2005, 57% de la population active sud-africaine n'aura pas d'emploi. Cette tendance pourrait s'inverser si la croissance dépassait 5%, ce qui permettrait d'absorber les 300.000 demandeurs d'emploi arrivant chaque année sur le marché. Les chiffres actuels de croissance (3,5% en 1995) et l'immigration massive persistante viennent contrarier des évolutions pourtant favorables. La croissance des Etats limitrophes par le développement d'un partenariat régional peut également participer à réfreiner un chômage qui constitue une source de danger politique et social majeur.

4.2- L'agriculture : le problème du partage des terres et une sous-mécanisation consécutive à la politique de l'apartheid

Le combat pour le partage de la terre constitue encore un paramètre central du problème social sud-africain. L'habitat et l'agriculture demeure au coeur des défis que le nouveau pouvoir aura à résoudre. En Afrique du Sud, 0,55% des exploitants (60.000 fermiers blancs correspondant à 0,17% de la population totale) possèdent 82 millions d'hectares soit environ 84% des surfaces cultivables pendant que 1,2 million de paysans noirs se partagent les 16 millions d'hectares restant (16 % de la surface agricole totale). L'essentiel des terres (71%) est consacré à des paturages naturels, tandis que les cultures occupent 12% de la superficie agricole, le reste étant constitué de réserves naturelles ou de forêts. Les productions de maïs (12,2 millions de tonnes sur 27% des surfaces cultivées), de blé (1,7 millions de tonnes sur 8% des terres arables), de canne à sucre (15,6 millions de tonnes) et de sorgho ou gros

mil (0,52 million de tonnes) constituent l'essentiel de l'apport des cultures à l'économie.L'élevage apporte également une contribution certaine à l'économie (29 millions d'ovins,13 de bovins,41 de volailles,7 de chèvres et 2 de porcs).La pêche maritime,avec une production débarquée de l'ordre de 700.000 t est également un secteur actif remarquable.Activité la plus ancienne du pays,l'agriculture connaît aujourd'hui quelques difficultés malgré une diversification évidente.Le manque d'eau et la sécheresse chronique de cette décennie l'expliquent partiellement.Un projet d'irrigation signé avec le Lesotho en 1988 (" Highland Water Scheme ") devrait pourvoir 2200 millions de m³,mais les travaux devraient s'achever d'ici 2017.Il ne changera en rien la donne immédiate.Certaines exploitations non rentables survivent des aides de l'Etat,ce qui ne saurait durer.Enfin la pression syndicale oeuvre pour que les salaires des ouvriers agricoles,noirs pour la plupart,soient revus à la hausse.Les propriétaires risquent alors de préférer la solution de la mécanisation,ce qui aurait pour conséquence facheuse d'alimenter encore la foule des chômeurs sud-africains,mais de rendre l'agriculture plus compétitive sur le plan international.Se basant sur cette éventualité,le " National Land Committee ", coalition de 353 organisations et communautés actives en milieu rural,rédige " La Charte de la Terre " en 1993.Il postule qu'une redistribution générale de la terre,des droits d'occupation et d'exploitation créera les conditions favorables à l'emploi agricole et ralentira l'exode rural.Cette Charte va cependant à l'encontre des dispositions établies entre l'ancien et le nouveau pouvoir au cours de la CODESA et de la rédaction de la constitution provisoire.En effet,l'ancien pouvoir blanc a obtenu la garantie qu'aucune des propriétés acquises avant 1913 ne saurait être remise en question.Il existe donc sur ce point une divergence majeure entre les dirigeants de l'ANC au pouvoir et une grande partie des militants de la base dont ceux du SACP.Dans l'immédiat pourtant,sous la pression financière de la classe blanche,la donne devrait rester la même et une modernisation progressive devrait prévaloir.

5- LE PAYSAGE POLITIQUE SUD AFRICAIN : LA NECESSAIRE COEXISTENCE

5.1- L'échiquier politique issu des législatives de 1994

La lecture des résultats bruts des élections législatives d'avril 1994 conduit à consacrer une très large victoire de l'ANC,le parti du président Nelson Mandela.Avec 62,65% des suffrages exprimés,il lui permet de détenir 252 sièges sur 400 à l'assemblée. Son concurrent le plus proche,le parti blanc NP des afrikaners de Frédérik de Klerk, détient malgré tout 82 sièges avec 20,39% des voix devançant l'IFP de Buthelezi avec 43 sièges pour 10,54% des votes exprimés.Enfin,4 autres partis sont représentés marginalement à l'assemblée (le PAC : 5 sièges pour 1,25%; le FF/VF : 9 sièges pour 2,17%; le DP : 7 sièges pour 1,73%; l'ACDP : 2 sièges pour 0,45%).La lecture des résultats se doit d'être plus précise en la rapportant aux suffrages exprimés au niveau régional.Elle accrédite l'analyse de la répartition

harmonieuse du pouvoir telle que la CODESA l'a édictée. Le Cap reste largement acquis au NP tandis que le Kwazulu Natal demeure le fief des zoulous par l'intermédiaire de l'IFP. Ces deux régions qui échappent à l'omnipotence de l'ANC permettent au pouvoir de favoriser la politique de réconciliation voulue par le président. Cette attitude permet de récompenser les " alliés " zoulous pourtant turbulents et peu fiables politiquement tout en les chargeant enfin de la gestion des affaires d'un territoire, tant on sait que cette chefferie africaine majeure n'a jamais réussi à traduire sa représentativité tribale en termes de puissance étatique. Elle permet enfin de conserver aux blancs un espace vital territorial et politique qui devrait leur permettre de s'intégrer à cette nouvelle nation africaine dont ils sont désormais indissociables. La méthode adoptée pour solder les affaires du passé relève du même pragmatisme et d'une intelligence politique similaire. La " Commission Vérité et Réconciliation " (" Truth and Reconciliation Commission ", TRC) permet à chaque camp d'exorciser les atrocités commises tant au nom de l'apartheid qu'à celui de la lutte pour son abolition sans qu'elle ait de conséquences pénales pour quiconque. Cette volonté originale de faire table rase du passé et de mobiliser l'ensemble des composantes nationales pour construire l'avenir trouve son prolongement dans l'exemplaire constitution provisoire dont s'est dotée l'Afrique du Sud.

5.2- La constitution interimaire : le pouvoir politique aux noirs et la direction des affaires économiques aux blancs

Adoptée par le nouveau parlement à une quasi-unanimité en mai 1996, deux ans après les premières élections démocratiques, la constitution interimaire de l'Afrique du Sud sera progressivement appliquée d'ici 1999. Le président de la république est élu par l'assemblée nationale parmi ses membres. Il est chef de l'Etat, chef de l'exécutif, commandant en chef des forces armées. Il est assisté de deux vice-présidents issus des deux partis les plus représentés à l'assemblée, ou de tout parti disposant de plus de 80 sièges. Le gouvernement est élu par l'assemblée nationale et comprend au maximum 27 ministres. Le parlement est bicaméral. L'assemblée nationale comprend 400 membres élus au suffrage universel direct à la proportionnelle dont 200 à partir de listes nationales et 200 à partir de listes régionales. Le sénat comprend 90 membres élus au suffrage universel indirect par les assemblées provinciales des 9 nouvelles régions (10 sénateurs par région). Elles comprennent elles-mêmes de 30 à 86 membres élus à la proportionnelle. Chaque région est gouvernée par un conseil exécutif dirigé par un premier ministre assisté de 10 membres. Chaque province détermine sa politique et peut adopter une constitution propre conformément tout à la constitution nationale. Elle peut légiférer dans certains domaines de la vie économique et sociale aussi divers que l'agriculture, les transports, les médias, les langues, l'éducation et la police. L'impôt, voté par l'assemblée nationale, ne peut être annulé ni modifié par le sénat. Le revenu de l'impôt est réparti entre la nation, les provinces et les collectivités locales sur propositions d'une commission financière et fiscale. Chaque province peut lever un impôt supplémentaire après accord de l'assemblée nationale.

La lecture précédente des caractères principaux de la constitution provisoire démontre d'abord l'influence de l'ancien pouvoir blanc dans les négociations menées au sein de la CODESA et les garanties dont il s'est doté pour morceler les instances de décision. Elle prouve ensuite l'intelligence du nouveau pouvoir noir à ne pas vouloir marginaliser définitivement ses anciens adversaires dont il sait qu'ils seront ses incontournables partenaires politiques et financiers. Le pouvoir est définitivement acquis aux noirs tandis que les blancs conservent une main-mise importante dans la direction des affaires financières et économiques. Les nouvelles structures limitent en effet la latitude du pouvoir central. Elles permettent aux principaux opposants politiques de l'ANC, le NP des blancs au Cap et l'IFP des zoulous au Natal, de conserver certaines capacités de blocage, et d'assurer la direction de pouvoirs provinciaux puissants respectant de fait la répartition territoriale actuelle des différents protagonistes. Elles les créditent d'une large autonomie à même de servir localement le pouvoir central dans les domaines de la sécurité et de l'insertion sociale. Elles évitent enfin aux nantis d'apporter une contribution financière entière ou systématique à l'ensemble du territoire. Ces précautions limitent d'autant la marge de manoeuvre du nouveau pouvoir dont la toute-puissance électorale ne se traduit que partiellement en omnipotence politique. L'originalité de cette forme constitutionnelle consiste dans l'obligation de coopération qu'elle implique pour les différents acteurs de la société sud-africaine. Dans les choix qui se proposaient au président Mandela, la participation l'a emporté sur la confrontation et la réconciliation sur la fracture. Ils s'expliquent pour partie par la conception politique historique de l'ANC qui s'est voulue délibérément multiraciale et polarisée sur la lutte des classes.

5.3- Les balbutiements d'un apprentissage de la diplomatie internationale

Le géant sud-africain a réintégré la communauté internationale depuis les élections libres de 1994. Profitant de la personnalité mythique de son président, lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1993, il veut désormais jouer un rôle actif sur la scène internationale. La vitalité diplomatique de ce pays s'appuie sur trois facteurs prépondérants : son identité noire, son statut de grande puissance économique sur le continent africain et l'aura de Nelson Mandela. Désormais membre de l'OUA et libéré des mesures d'isolement qui l'ont frappé pendant 20 ans, l'Etat sud-africain et son nouveau pouvoir, font officiellement leurs premières armes dans le domaine de la diplomatie internationale. Messager pacifique, Nelson Mandela est ainsi intervenu, en marge des instances de l'ONU, auprès des autorités indonésiennes. Sa médiation visait à instaurer un dialogue entre ces dernières et les leaders indépendantistes du Timor Oriental eux-mêmes consacrés par le Prix Nobel de la Paix en 1996. Désynchronisée de toute action internationale concertée, cette action en est restée au stade des bonnes intentions et a démontré une certaine immaturité.

En marge des rapports cordiaux qu'elle entretient avec ses principaux partenaires commerciaux, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et la

France, l'Afrique du Sud a noué des relations avec des Etats tels que la Libye, l'Iran, la Syrie, l'Algérie, Cuba ou la Chine, qui pour la plupart font partie de la liste des pays terroristes établie par les Etats-Unis. Ces liens trouvent leur origine dans le soutien fourni par ces pays à la lutte armée que l'ANC a menée hors du territoire sud-africain contre le pouvoir de l'apartheid. Ils ne manquent pas aujourd'hui d'entraîner la réprobation des Etats-Unis qui considèrent qu'aucun accord ou engagement ne peut se conclure avec de tels pouvoirs. Cette situation s'aggrave quand on sait que des pourparlers sur des ventes d'armes ont été entrepris entre l'Afrique du Sud et la Syrie. Même si le pouvoir sud-africain estime ne pas devoir recevoir d'ordre de Washington, il ne saurait négliger l'importance du flux de capitaux américains qui draine son économie.

Sur son continent, l'Afrique du Sud ne néglige pas de tisser des relations avec un grand nombre d'Etats, pour certains en relations conflictuelles. Ainsi, les relations tissées avec le Maroc s'avèrent excellentes même si l'Afrique du Sud refuse de cautionner la position chérifienne sur la république arabe sahraouie démocratique s'en remettant aux instances internationales, dans la droite ligne des résolutions de l'ONU et des positions de l'OUA sur ce sujet. L'Afrique du Sud, après avoir entendu un dirigeant du FIS et le gouvernement, prône une résolution pacifique du problème algérien au travers d'élections libres s'alignant ainsi sur l'attitude majoritaire de la communauté internationale. Les relations avec le Nigéria, autre géant africain, sont plus contrastées. Le pouvoir sud-africain désapprouve l'illégitimité du gouvernement des généraux d'Abuja et les multiples violations aux droits de l'homme dont sont victimes la minorité Ogoni. Cette tension ne facilite pas le rapprochement entre deux Etats qui, au regard de leur puissance économique, pourraient relancer tout un continent. Enfin, dans un souci de concertation élargie, le président Mandela s'est institué en intermédiaire mandaté par l'OUA dans les pourparlers qui ont émaillé les crises de l'ancien Zaïre et du Congo-Brazzaville.

Même si la réinsertion de l'Afrique du Sud dans le concert diplomatique internationale s'accompagne de certains faux-pas, sa présence s'avère de plus en plus perceptible. Sous réserve de ne pas adopter une attitude facheuse vis-à-vis des grandes puissances, dont les Etats-Unis, et d'agir en parfaite symbiose avec les organisations diplomatiques majeures, elle devrait peser efficacement sur le règlement démocratique et pacifique des problèmes latents du continent africain.

5.4- La délicate succession de Nelson Mandela

-

Malgré les nombreux défis relevés et qu'il ne pourra régler à brève échéance, le gouvernement sud-africain bénéficie jusqu'à présent du charisme de Nelson Mandela, figure emblématique de la réconciliation nationale et de l'accession à la liberté et à la démocratie. Cet état de grâce s'achèvera cependant en 1999 puisque le président en exercice, qui sera alors âgé de 81 ans a décidé de passer la main. Dès 1998, il abandonnera la direction de l'ANC et y investira son dauphin. Parmi les successeurs potentiels, M. Tabo Mbeki, 55 ans, premier vice-président exécutif issu de l'ANC semble en position favorable malgré les interrogations de son

électorat. Selon le journal " Jeune Afrique ", sa personnalité se résume en trois mots clés : l'exilé, le négociateur et le " tueur ". Fils d'un leader communiste appartenant à la bourgeoisie aisée du Transkei et emprisonné avec Mandela à Robben Island, il quitte l'Afrique du Sud après le fameux procès de Rivonia et obtient un diplôme d'économie à l'Université du Sussex. Formé militairement en Union Soviétique, couvé par Olivier Tambo, il devient en 1975 le plus jeune membre de l'ANC. Vers 1985, l'exilé devient le négociateur de l'ANC dans les contacts secrets noués avec le pouvoir de l'apartheid. Tabo Mbeki apparaît rapidement aux yeux des blancs comme la face pondérée et acceptable de l'ANC. Mais le négociateur devient un " tueur " politique pour accéder enfin à la fonction de vice-président que convoitent également Cyril Ramaphosa, le leader syndical ouvrier et Chris Hani, l'idole de la jeunesse. Ce dernier est assassiné en 1993 par un afrikaner extrémiste et Cyril Ramaphosa, pourtant secrétaire général de l'ANC, est jugé trop excessif dans ses prises de position.

Tabo Mbeki possède un avantage de poids : tout en conservant un minimum de crédit révolutionnaire auprès de l'opinion noire, il entretient de bonnes relations avec le monde blanc des affaires qu'il connaît bien pour l'avoir fréquenté en exil. Sa formation y participe. Ces amitiés lui valent de violentes critiques de l'aile gauche légitimiste de l'ANC. Pourtant, de l'ombre du dauphinat à la lumière de la présidence, rien n'est encore joué. Tabo Mbeki, père discret du compromis constitutionnel provisoire, entend poursuivre sur la voie de la modération et ne céder ni aux pressions de l'aile gauche de l'ANC (dont le SACP), ni au conservatisme jusqu'au-boutiste d'une partie de la population blanche. Il entend rattraper progressivement les inégalités héritées de l'apartheid et faire entrer une Afrique du Sud moderne dans le vingt et unième siècle. Mais, dans le contexte décrit précédemment, succéder à Nelson Mandela, l'homme qui symbolise encore la lutte pour la libération du peuple noir et la réconciliation nationale se révélera une tâche sans aucun doute très difficile.

6- CONCLUSION

-

Ecartelé entre l'impatience grandissante d'une population noire qui voudrait désormais percevoir les dividendes de la démocratie et la rigueur qu'impose la relance économique, l'ANC a su jusqu'à présent éviter l'éclatement du pays. S'appuyant sur la personnalité mythique de son président et malgré des violences sociales extrêmes, l'Afrique du Sud confirme sa relance économique. Celle-ci reste cependant fortement tributaire des investissements étrangers, de la conjoncture internationale et profondément contrariée par la croissance démographique et l'immigration clandestine. Des pans entiers de la vie sociale restent à reconstruire dans un climat de confiance et de réconciliation souhaité par Nelson Mandela. L'Afrique du Sud progresse et le départ prochain de son chef d'Etat ne saurait, a priori, remettre en cause l'évolution amorcée. Au contraire, la singularité démocratique sud-africaine et son originalité de nation multiraciale suscitent une telle exemplarité qu'elles oeuvrent pour que le continent tout entier prenne enfin la voie de la stabilité et de la prospérité, ce que seul ce type de gouvernement est en mesure de réaliser. Malgré de nombreuses incertitudes, la mutation de l'Afrique du Sud constitue

donc une opportunité que la communauté internationale ne saurait négliger pour affirmer les principes de sa politique vis-à-vis de ce continent.

-

BIBLIOGRAPHIE

1- " Afrique du Sud,l'histoire séparée " par Paul Coquerel

Découvertes GALLIMARD (N° 143)

ISBN 2-07-053181-3

2- " Maintenant que nous sommes libres - Entretiens sur l'Afrique du Sud post-apartheid " par Pierre Beaudet

Editions de l'HARMATTAN

ISBN 2-89489-003-6

3- " Sortir de l'apartheid " sous la direction de Denis-Constant MARTIN

Editions COMPLEXE - Espace International

Collection du CERI (Sciences Po)

ISBN 87027-461-0

4- " Afrique du Sud,l'apartheid au jour le jour " par Joseph LELYVELD

Editions des Presses de la Cité

ISBN 2-7242-3109-0

5- " Afrique du Sud,du principe à la nécessité " par Jacques SUANT

Points de vue - Editions de l'Harmattan

ISBN 2-7384-4056-8

6- " Le grand guide de l'Afrique du Sud "

Editions GALLIMARD - Bibliothèque du Voyageur

ISBN 2-07-056863-6

7- " QUID 1997 " de Dominique et Michèle FREMY

EDITIONS ROBERT LAFFONT

ISBN 2-7441-0352-7

8- " Jeune Afrique " N°1908 du 30 juillet au 5 août 1997

